



Refus de visa schengen pour conjoint d'un français

Par **laia**, le **10/06/2011 à 13:08**

Bonjour, rnje suis franco-marocaine;résidente au maroc,j'ai planifié avec mon mari un voyage en france cet été,mais le consulat a refuser de lui donner visa shengen.on nous a demandé de justifier notre situation familiale:je passe trois jours dans une autre ville(agadir)à cause de mon travail(jai pas eu ma permutation)et mon conjoint travaille à casa.alors lorsqu'il a déposé la demande de visa à casa sachant que je me suis déjà inscrite à agadir;le consulat s'est perturbé,alors on a déposé une lettre justificative de notre situation,et maintenant je sais pas si on va avoir le visa.merci d'avance pour la réponse.

Par **mimi493**, le **10/06/2011 à 20:04**

Donc vous apparaissez comme n'ayant aucune vie commune, ce qui est le motif du refus apparemment. Faites un recours en produisant les preuves de la réalité du couple, du mariage (évidemment transcrit en France) et de la communauté de vie.

Par **laia**, le **10/06/2011 à 20:49**

merci pour la reponse,en faite on est marié que depuis quelques mois,mais jai pas encore eu ma permutation à casa,suis professeur au colége,et mon mari ingénieur(secteur privé).on a suivi la démarche(ccm,transcription.....)correctement malgré ça ils ont des doutes;on a pas intérêt de quitter le pays.je savais pas que ça sera trop compliqué.

Par **mimi493**, le **10/06/2011 à 22:09**

Avez-vous fourni lors de la demande, la justification du fait que vous avez deux domiciles ?
Vous payez le fait qu'un certain nombre de Marocains utilise le visa schengen pour rester en France

Par **laia**, le **10/06/2011 à 22:20**

on a déposé tout les papiers demandés(acte transcrit,photocopie de pass;la carte consulaire d'agadir.....)ils les ont accepté.sans une seule remarque;mais quand mon mari a pri rendez vous pour recevoir le visa,ils lui ont dit que la carte consulaire doit etre de casa.alors on a téléphoné pour expliquer notre situation.bref,on nous a demandé une lettre justificative et il nous a informé que la décision va etre prise par la commission.on aura la réponse le mardi.

Par **mimi493**, le **11/06/2011 à 12:42**

Donc, pour l'instant, vous avez fait le maximum. Si c'est encore refusé, vous devrez faire un recours au TA

Par **laia**, le **11/06/2011 à 19:30**

MERCI encore pour vos réponses,mais j'ai pas compris TA?

Par **Georges**, le **13/06/2011 à 16:06**

"TA" = Tribunal administratif

Par **mimi493**, le **13/06/2011 à 16:38**

et dans votre cas, celui de Nantes

Par **laia**, le **14/06/2011 à 13:32**

merci pour m'avoir aider,inchalah on aura pas besoin du tribunal.bonne journée

Par **laia**, le **15/06/2011** à **13:10**

c'est fait,on a pris le visa schengen,merci pour ton soutien,et pour m'avoir donner de l'ésplor à chaque étape qu'on a passé.je te souhaite plein de bonheur.abientot

Par **lyon22300**, le **24/06/2011** à **14:19**

salut jè fait une domend de visa schengen et jè ramnè tou les document pluce de la rgent meme assurance pour 6moi et jait un compt de 400000 erou je sui comerçant et malegrie sa mon visa et refusè je veus savoir pour quoi?